

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 février 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21février 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Benoit Haté
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe (pouvoir à Hugues Bombled), Hélène Carton (pouvoir à Bénédicte Couanon-Mézières) et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon et Sylvain Allaine Formant la majorité des membres en exercice. Bénédicte Couanon-Mézières a été élue secrétaire de séance.

20232002-01 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L.1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les opérations concernées sont : Budget principal 312

N° OPERATION	LIBELLE	ARTICLE	MONTANT
17	ECOLE	231	38 910 €
35	SALLE	231	10 316.60 €
10	MAIRIE	2051	2 948.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'affectation des crédits
- Précise que les crédits votés seront repris au budget primitif de 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 février 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 février 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Benoit Haté
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe (pouvoir à Hugues Bombled), Hélène Carton (pouvoir à Bénédicte Couanon-Mézières) et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon et Sylvain Allaine Formant la majorité des membres en exercice. Bénédicte Couanon-Mézières a été élue secrétaire de séance.

20232002-02 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'aménager un nouveau lotissement.

L'estimation des aménagements est à réaliser. Le prix de vente au m² sera fixé à l'issue des travaux de viabilisation. Le budget lotissement est assujéti à la TVA.

Le budget annexe retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de terrains à bâtir sur son territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « Lotissement communal des Coquelicots » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement destiné à la vente ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 février 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 février 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Frédéric Goupille et Benoit Haté
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Clémentine Vérien, Françoise Verhaeghe (pouvoir à Hugues Bombled), Hélène Carton (pouvoir à Bénédicte Couanon-Mézières) et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon et Sylvain Allaine Formant la majorité des membres en exercice. Bénédicte Couanon-Mézières a été élue secrétaire de séance.

20232002-03 : SECOURS D'URGENCE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la situation de Mme VERIEN suite à la liquidation judiciaire de son employeur et présente la demande de secours d'urgence faite par celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 7 voix « POUR » et 2 abstentions pour attribuer directement au bénéficiaire une aide financière d'un montant 500 €.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled